



© 2017 France Dressage

FRANCE DRESSAGE

Règlement France Dressage 2017

DATE DE VALIDITE DU PRESENT REGLEMENT : 01 /01/2017 au 31/12/ 2017

FRANCE DRESSAGE, est une association qui a pour objet de :

- promouvoir et développer l'élevage en France d'un cheval et d'un poney de sport destinés à la discipline du dressage
- Fédérer l'ensemble des socio-professionnels de la filière Jeunes Chevaux de Dressage : Eleveurs, cavaliers, juges, propriétaires afin de défendre leurs intérêts auprès du Ministère de l'agriculture, de l'IFCE, au sein des organismes représentatifs et de toutes instances concernées par l'élevage du cheval de Dressage .

(Extrait des statuts de France Dressage)

Ses actions consisteront :

- Faire toutes propositions de nature à améliorer la réglementation en matière de sélection d'élevage et de concours de jeunes chevaux/ poneys.
- Organiser directement ou indirectement toutes manifestations de promotion ou de communication.
- Apporter aux éleveurs un service de conseils et de formation.
- Participer au développement d'actions visant pour les éleveurs à commercialiser leurs produits.

I - Dispositions générales des épreuves d'élevage.

Les épreuves d'élevage organisées par France Dressage ont plusieurs objectifs :

- sélectionner des chevaux et poneys sur des critères spécifiques pour la discipline du dressage de compétition
- mettre en valeur les meilleurs sujets afin de promouvoir l'élevage des chevaux/poneys de dressage nés en France
- attribuer des labels aux meilleurs reproducteurs mâles et femelles
- mettre en place des actions afin d'aider les éleveurs et les cavaliers à améliorer la préparation des jeunes chevaux/poneys de dressage
- mettre en place des actions afin d'aider les éleveurs à développer la commercialisation des chevaux/poneys de dressage, en France et à l'étranger.

II - Conditions d'admission aux épreuves d'élevage.

Les épreuves de France Dressage, qualificatives ou finale Nationale, sont ouvertes exclusivement aux chevaux et poneys, **nés en France, inscrits dans un stud-book de l'Union Européenne ou d'origine constatée, et inscrits au SIRE.** (Seules exceptions : les Critériums des 3 ans - cf. page 6)

Les foals poneys pourront être issus de 2 parents poneys ou d'une mère ponette de taille B (certificat de toisage officiel joint à l'engagement) et d'un étalon cheval.

Les propriétaires des chevaux (sont considérés comme propriétaires les personnes inscrites au SIRE comme telles) ou leurs représentants devront fournir les documents d'identification dûment certifiés ou validés et toutes les pièces permettant de vérifier le respect des conditions d'admission.

Les chevaux et poneys devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leur vaccination contre la grippe équine.

FRANCE DRESSAGE pourra faire effectuer des contrôles antidopage sur les chevaux et poneys participant aux épreuves d'élevage.

III - Sanctions.

Tout auteur de fraude sur l'origine ou sur l'identité d'un équidé ou tout auteur de fausses déclarations ou de manquement au présent règlement peut être exclu du Concours et du bénéfice des primes prévues au présent règlement.

Les chevaux présentant un comportement dangereux, un problème physique ou sanitaire seront éliminés par le jury.

Le Président du jury reste souverain pour prendre toute décision y compris l'exclusion pendant le concours en cas d'attitudes déplacées du propriétaire (ou son représentant), cavalier, présentateurs ou autres.

IV - Epreuves qualificatives.

Tout éleveur ou propriétaire (ou son représentant) faisant la démarche initiale de présenter à un juge de FD, un cheval /poney en vu de le faire qualifier pour la grande finale doit, au préalable être membre de France Dressage, et avoir envoyé un bulletin d'inscription au secrétariat de France Dressage. Que ce soit pour participer à un concours organisé par France Dressage ou pour une qualification à domicile.

La carte de membre de France Dressage devra être présentée au juge, au même titre que les livrets des chevaux/poneys, lors de l'épreuve.

QUALIFICATION PROVISOIRE : un juge FD détectant un cheval/poney présentant des qualités pour la discipline du Dressage, en dehors des qualificatives organisées par France Dressage, pourra, délivrer une qualification provisoire pour la grande semaine à l'éleveur ou au propriétaire (ou son représentant), mais celui-ci devra, pour pouvoir participer à la finale, régulariser les frais de qualification et être membre de France Dressage et cela avant la date de clôture des engagements pour la Grande Semaine.

A. Engagements épreuves qualificatives

- 1. Dans le cadre des concours qualificatifs organisés par France Dressage** (cf. calendrier sur le site de FD) le droit d'engagement pour les foals, 2ans, 3 ans est de 25 €.

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site Internet de France Dressage. Il est à envoyer, obligatoirement accompagné du chèque, au secrétariat de France Dressage avant la date limite d'inscription, passé cette date les engagements tardifs et les engagements terrains seront majorés de 25 € par engagement.

FRANCE DRESSAGE se réserve le droit d'annuler ces concours en cas de nombre insuffisant de participants.

- 2. Dans le cadre d'une demande de qualification par déplacement d'un juge chez un éleveur** le droit d'engagement est de 50 € pour le premier cheval ou poney présenté, puis 25 € pour les suivants.

Le bulletin d'inscription spécifique est disponible sur le site de FRANCE DRESSAGE. Il est à envoyer au secrétariat, obligatoirement accompagné du montant des engagements et de la cotisation à FD si nécessaire.

A réception de ce bulletin, des dates seront proposées et un devis des frais de déplacement du juge sera adressé à l'éleveur qui devra l'accepter par écrit avant le jour de la présentation. Les frais de déplacement seront à acquitter par l'éleveur directement au juge le jour de la présentation.

- 3. Dans le cadre de concours organisés par des associations régionales d'éleveurs, associations de races ou associations organisatrices de compétitions de dressage** dans lesquels au moins un juge France Dressage est présent : seules des qualifications provisoires pourront être délivrées, celles-ci devront être régularisées pour pouvoir participer à la finale.

Quelque soit le type de qualification souhaitée, le jugement sera effectué selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE et un double du protocole du ou des chevaux/ poneys qualifiés, devra être adressé à FRANCE DRESSAGE. Pour qu'un cheval ou un poney puisse être qualifié, les propriétaires devront être membre de France Dressage et à jour de leur cotisation.

Le calendrier des épreuves, avec les dates de clôture des engagements, sera disponible sur le site de France Dressage.

La date limite pour qualifier un cheval ou un poney à la finale nationale est fixée au 3 septembre 2017 inclus (en cas de qualifications tardives les résultats devront être fournis par mail).

B. Déroulement des épreuves qualificatives organisées par France Dressage

- Catégories :

Poney : foal femelle, foal mâle

Cheval : foal femelle, foal mâle

Poney : 2 ans femelle et hongre, 2 ans mâle

Cheval : 2 ans femelle et hongre, 2 ans mâle

Poney : 3 ans femelle et hongre, 3 ans mâle (non monté)

Cheval : 3 ans femelle et hongre, 3 ans mâle (non monté)

Les épreuves consistent en :

- Une présentation des allures en liberté, aux deux mains.
- Une présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne.

Si le propriétaire (ou son représentant) le souhaite, la présentation des 3 ans peut être montée, (à préciser lors de l'engagement):

Les épreuves consisteront alors :

- Une présentation montée aux 3 allures, en groupe de 3 chevaux maximum, suivant un texte de reprise disponible sur le site de France DRESSAGE, dicté par le jury.
- Suivie d'une présentation du modèle en main, dessellé.

Les chevaux et poneys seront notés selon une grille établie par FRANCE DRESSAGE sur laquelle un protocole d'explication des notes sera inclus et remis à chaque propriétaire. Une copie des protocoles devra être adressée au secrétariat de France Dressage, par le ou les juges présent(s).

Les chevaux ayant obtenu **une note supérieure ou égale à 70 %** et les poneys ayant obtenu **une note supérieure ou égale à 68 %**, seront qualifiés pour la finale à la Grande Semaine de Saumur.

- **Catégorie :**

Label poulinière (cf. règlement Label disponible sur le site de France Dressage)

V-Championnats de France.

A. Engagement à la finale

Le concours est organisé dans le cadre de la Semaine du Dressage organisée par FRANCE DRESSAGE à Saumur
du 21 au 24 septembre 2017
 en collaboration avec IFCE-ENE, la SHF et avec la participation du stud-book SF.

Peuvent participer à ce concours les chevaux et poneys répondant aux critères d'admission ci-dessus et :

- qualifiés lors des épreuves qualificatives définies dans le présent règlement.
- les foals issus d'un ou 2 parents labellisés.
- les chevaux et poneys inscrits au Fond d'Élevage en 2014.
- Les foals chevaux classés « Elite » lors des championnats de France 2016, avec la note de 80 % et plus, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2018.
- Les foals poneys classés « Elite » et « Excellent » avec la note de 77% et plus, lors des championnats de France 2016, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2018.
- Les 2 ans chevaux classés « Elite » lors des championnats de France 2016, avec la note de 80 % et plus, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2017.
- Les 2 ans poneys classés « Elite » et « Excellent » avec la note de 77% et plus, lors des championnats de France 2016, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2017.

La clôture des engagements est fixée au lundi 4 septembre 2017.

Le formulaire d'engagement est disponible sur le site et est à adresser au secrétariat de FRANCE DRESSAGE, accompagné du montant de l'engagement. Tout engagement non accompagné du règlement ne pourra être pris en compte.

Les engagements tardifs seront possibles jusqu'au 11 septembre 2017, mais le montant des engagements sera du triple du montant initial. Passé cette date plus aucun engagement ne sera accepté.

Le montant des engagements est fixé à :

- 50 euros pour les chevaux et les poneys.
- 25 euros pour les chevaux et poneys inscrits au Fond d'Élevage Dressage

Les propriétaires doivent être adhérent à France dressage avant la clôture des engagements.

Le justificatif de propriété devra être fourni lors de l'engagement.

B. Déroulement des épreuves

(l'ordre du déroulement des épreuves peut être modifié en fonction du nombre d'engagés)

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 2 ANS

L'épreuve consiste en :

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

EPREUVE 1 : PONEY 2 ANS FEMELLE
 EPREUVE 2 : CHEVAL 2 ANS FEMELLE
 EPREUVE 3 : PONEY 2 ANS HONGRE
 EPREUVE 4 : CHEVAL 2 ANS HONGRE
 EPREUVE 5 : PONEY 2 ANS MALE
 EPREUVE 6 : CHEVAL 2 ANS MALE

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES FOALS :

Le foal sera présentée avec sa mère, les allures du poulain seront jugées autour de la mère sauf pour le pas où le poulain pourra être tenu en longe, selon le choix du propriétaire.

Dans le cas où le foal est orphelin ou déjà sevré, il pourra être présenté seul ou avec sa mère adoptive.

EPREUVE 7 :	PONEY FOAL FEMELLE
EPREUVE 8 :	CHEVAL FOAL FEMELLE
EPREUVE 9 :	PONEY FOAL MALE
EPREUVE 10 :	CHEVAL FOAL MALE

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3 ANS :

Premier jour : épreuve en liberté (coefficient 1)

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains ;
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

EPREUVE 11 :	PONEY 3 ANS FEMELLE LIBERTE
EPREUVE 12 :	CHEVAL 3 ANS FEMELLE LIBERTE
EPREUVE 13 :	PONEY 3 ANS HONGRE LIBERTE
EPREUVE 14 :	CHEVAL 3 ANS HONGRE LIBERTE
EPREUVE 15 :	PONEY 3 ANS MALE LIBERTE
EPREUVE 16 :	CHEVAL 3 ANS MALE LIBERTE

Deuxième jour : épreuve montée (coefficient 1)

- Présentation montée aux 3 allures, en groupe de 3 poneys /chevaux maximum, sur un texte de reprise disponible sur le site de France DRESSAGE, dicté par le jury.

EPREUVE 19 :	PONEY 3 ANS FEMELLE MONTE
EPREUVE 20 :	CHEVAL 3 ANS FEMELLE MONTE
EPREUVE 21 :	PONEY 3 ANS HONGRE MONTE
EPREUVE 22 :	CHEVAL 3 ANS HONGRE MONTE
EPREUVE 23 :	PONEY 3 ANS MALE MONTE
EPREUVE 24 :	CHEVAL 3 ANS MALE MONTE

Le classement final des championnats de France des 3 ans est établi à l'issue des 2 épreuves.

Pour toutes ces épreuves

Le jury sera composé de plusieurs juges et les poulains seront jugés sur la régularité des allures l'élasticité, l'amplitude, leur modèle et leurs aptitudes pour la discipline du Dressage, selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE.

Pour l'épreuve montée, les chevaux et poneys seront jugés aux 3 allures sur leur développement, l'équilibre naturel, la maniabilité et l'impression générale.

En cas d'ex æquos, les primes seront calculées en faisant la moyenne des primes attribuées.

Les épreuves des 2 ans et des 3 ans sont divisés en 3 sections Mâles, Femelles et Hongres. Si le nombre d'engagés est inférieur à 5 dans une épreuve Femelles ou Hongres d'un même année, elles seront regroupées. Dans ce cas la dotation de l'épreuve sera la dotation moyenne des deux épreuves.

C. Primes et dotations des championnats de France

Les mentions suivantes seront attribuées sur toutes les épreuves pour les chevaux et poneys ayant obtenu :

- 80 % et plus : ELITE
- 77 % et plus : EXCELLENT
- 75 % et plus : TRES BON

Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE pour chaque catégorie pour un montant de **850 €**. Seul le tiers des participants bénéficient de primes, avec un maximum de 8 classés :

1 ^{er}	230 €	2 ^{ème}	150 €	3 ^{ème}	120 €	4 ^{ème}	90 €
5 ^{ème}	80 €	6 ^{ème}	70 €	7 ^{ème}	60 €	8 ^{ème}	50 €

Pour toutes les épreuves, les 8 meilleurs candidats seront présents à la remise des prix et récompensés par plaques et flots. **Les horaires des remises des prix seront affichés au secrétariat et devront être impérativement respectés.**

VI- Critérium.

En parallèle du championnat de France, France Dressage organise, un Critérium Cheval et un Critérium Poney, pour les chevaux et poneys de 3 ans, répondants à tous les critères suivants :

- nés en France ou non, mais inscrits au SIRE depuis au minimum le 1er janvier 2017
- OC ou inscrits dans un stud-book reconnu par l'union européenne
- ne participant pas aux épreuves du championnats de France 2017

EPREUVE 17 : CRITERIUM 3 ANS PONEY
EPREUVE 18 : CRITERIUM 3 ANS CHEVAL

Ces épreuves, différentes et distinctes du championnat de France des 3 ans, se limiteront à une épreuve montée, se déroulant sur une reprise imposée (disponible sur le site internet de France Dressage), en groupe de 3 maximum. Les chevaux et poneys seront jugés sur leurs 3 allures, leur maniabilité et l'impression générale. Aucune qualification préalable n'est nécessaire.

Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE pour un montant de 300 €. Seul le tiers des participants bénéficient de primes, avec un maximum de 6 classés. Il n'y aura qu'un seul classement pour les femelles, hongres et mâles.

1 ^{er}	100 €	2 ^{ème}	75 €	3 ^{ème}	50 €	4 ^{ème}	30 €
5 ^{ème}	25 €	6 ^{ème}	20€				

Les 6 meilleurs des Criteriums seront présents à la remise des prix et récompensés par plaques et flots. **Les horaires des remises des prix seront affichés au secrétariat et devront être impérativement respectés.**

Le montant des engagements est fixé à 50 euros pour les chevaux et pour les poneys.

La clôture des engagements est fixée au lundi 4 septembre 2017.

Le formulaire d'engagement est disponible sur le site et est à adresser au secrétariat de FRANCE DRESSAGE, accompagné du montant de l'engagement. Tout engagement non accompagné du règlement ne pourra être pris en compte.

Les engagements tardifs seront possibles jusqu'au 11 septembre 2017, mais le montant des engagements sera du triple du montant initial. Passé cette date plus aucun engagement ne sera accepté.

Les propriétaires doivent être adhérent à France dressage avant la clôture des engagements.

IX - Dispositions générales.

- Pour le concours National les chevaux/ poneys seront présentés par des personnes en tenue blanche (chemise, pantalon), ou polo France Dressage by AK : blanc ou bleu, et pantalon blanc. Sur tous les autres concours une tenue correcte est exigée.
- Les personnes qui présentent les chevaux / poneys seront au nombre de 2 maximum.
- Les chevaux/poneys de 2 ans et 3 ans doivent être présentés en filet.
- Le port de guêtres aux antérieurs de couleur blanche est autorisé pour les présentations en liberté.
- Sur tous les concours, les poneys pourront être toisés.
- Les propriétaires ou leurs représentants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.
- Epreuves montées, qualificatives et finales : Les cavaliers des 3 ans montés et des Criteriums devront avoir une licence FFE pratiquant à jour. Le cavalier devra être en tenue de concours ou en tenue d'équitation, le port du casque de protection est obligatoire.
Les chevaux et les poneys devront être présentés en filet simple, le port d'éperons est autorisé. Les museroles devront être raisonnablement ajustées. La cravache est autorisée, elle ne devra pas excéder une longueur de 110 cm. Les protections sont interdites.
- Les réservations de boxes seront à faire directement et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées, auprès des organisateurs.
- L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.